

Le 22 Mars 2017

Madame, Monsieur,

L'année 2018 est une nouvelle étape clé dans l'évolution de l'A2RC, l'Association d'Agroforesterie de la Région Centre Val de Loire. Le Jeudi 15 Mars s'est tenu l'AG de l'association. A cette occasion, l'A2RC a organisé une réunion participative sur la thématique : **Agroforesterie, qui fait quoi en région Centre Val de Loire ?**

Cette réunion a été animée par Adrien Pelletier, président l'A2RC, et Xavier Kasper, animateur A2RC et référent Réseau Rural Agroforesterie Français (RRAF) pour la région Centre.

Cette rencontre a été très enrichissante pour l'ensemble des acteurs de l'agroforesterie de la Région. La trentaine de personnes présentes a permis de réunir autour d'une assemblée des porteurs de projets agroforestiers, les financeurs (Région et Agence de l'eau), les conseillers techniques (indépendants, APCA et ARDEAR), les enseignants et lycées agricoles, des chercheurs (INRA d'Orléans et Nouzilly), des acteurs économiques (pépinières et entrepreneurs de travaux) ainsi que diverses représentations environnementales ou de conservatoire de biodiversité.



La réunion a été une occasion pour mettre en avant le travail de l'A2RC l'ouverture de la mesure 8.2 en région Centre Val de Loire. Une enveloppe de 400 000 euros (Feader + agence de l'eau) est donc prévue pour financer la mise en place de parcelles. Cet appel à projet sera ouvert pendant 2 ans au "fil de l'eau". Limite : les parcelles retenues doivent se situer sur une liste de communes prédéfinies en zones de captages.

Pour plus de rencontres, de réunions techniques et surtout pour adhérer afin de recevoir notre newsletter, rendez-nous visite sur www.a2rc.fr ou prochainement sur le Tech&bio le 12 Avril au lycée agricole de la Saussaye

Au nom du conseil d'administration d'A2RC, un grand merci à vous pour votre participation et votre soutien.

Afin de connaître encore mieux les acteurs agroforestiers, les référents régionaux du RRAF réalisent un annuaire des opérateurs agroforestiers. Son remplissage prend entre 5 à 10 minutes. [Date limite 30 avril 2018] <http://enquete.marne.chambagri.fr/limesurvey192/index.php?sid=91883&lang=fr>